

# FRESQUES SAUVAGES. « Il faut que ça cesse », rouspète le maire

Lors du conseil municipal jeudi 20 avril, Marcel Le Moigne est apparu agacé au moment d'évoquer les différentes fresques et dessins sauvages qui fleurissent à Ault. Le maire a tapé du poing sur la table et demande que ça cesse.

« Il faut que ça cesse ». Jeudi 20 avril, lors du dernier conseil municipal où ont été votés les différents budgets de la commune, entre autres, Marcel Le Moigne a montré son agacement contre les fresques et dessins sauvages qui fleurissent sur les murs ou mobiliers urbains de la commune. « Dernièrement, il y a une personne qui s'est autorisée à faire des peintures signées Mascarade », signale l'édile. « Elle a fait ça sans aucune demande préalable de travaux. On me dit c'est

de l'art, je ne conteste pas mais, toujours est-il qu'on se bagarre depuis des années pour que les déclarations préalables de travaux soient déposées ».

Le maire a expliqué qu'avec la charte chromatique, mise en place il y a quelques mois et l'avis de l'architecte des bâtiments de France, une telle initiative aurait été refusée. Il a également fait le parallèle avec les habitants qui déposent leurs permis de travaux et qui reçoivent un avis négatif. « Des gens ne sont pas contents et nous ont appelés pour nous dire : qu'est ce que vous venez nous embêter avec des demandes de travaux quand d'autres font ce qu'ils veulent », indique l' élu.

Sont également pointés du doigt, les dessins éphémères réalisés un peu partout dans Ault. « Quand tout le monde les



Les fresques de l'artiste Mascarade ont été réalisées sans l'accord de la commune à Ault (photo publiée sur la page Facebook de Mascarade).

voit, ça donne envie d'en faire et donc, on nous a rayé du mobilier urbain. Il va falloir tout nettoyer », commente Florence Le Moigne, deuxième

adjointe.

Quid des fresques réalisées à la peinture. Que vont-elles devenir ?